

CRITÈRES POUR LE CPE



SWISS
BASKETBALL

TABLE DES MATIERES

ART. 1	ENTRAÎNEMENT	3
ART. 2	ATHLÈTES	3
ART. 3	ENTRAÎNEURS	3
ART. 4	PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT	3
ART. 5	ENVIRONNEMENT	3
ART. 6	PERSONNE DE CONTACT SWISS BASKETBALL	3
ART. 7	ENGAGEMENT ET COLLABORATION DU CLUB	4
ART. 8	DIRECTIVES ET ÉVALUATION	4
ART. 9	CHAMPIONNAT NATIONAL U17	4

Art. 1 Entraînement

- Remplir et renvoyer le tableau Excel spécifique pour les CPE. Le nombre d'heure annoncées d'activité doit être supérieur à 400.
- Indiquer le nom et l'adresse de la salle dans laquelle ont lieu la majorité des activités

Art. 2 Athlètes

Joindre en annexe un fichier Excel avec les noms, prénoms, adresse et date de naissance des joueurs faisant partie du cadre.

Art. 3 Entraîneurs

Joindre en annexe un fichier Excel avec les noms, prénoms, adresse et date de naissance des entraîneurs responsables du cadre.

Art. 4 Programme d'entraînement

Joindre un programme d'entraînement de toutes les équipes du club/AR comprenant la planification annuelle (thèmes techniques et tactiques) et le programme de préparation physique (voir annexe).

Art. 5 Environnement**5.1. Encadrement médicale et écolage**

- Indiquer le nom du médecin qui est responsable du suivi médical des joueurs du cadre.
- Indiquer le nom du physiothérapeute qui est responsable du cadre.
- Indiquer sur un document à part, quels sont les aménagements scolaires dont bénéficient les joueurs du cadre. S'il s'agit de mesures individuelles, indiquer par joueur quelles sont ces mesures.

Art. 6 Personne de contact Swiss Basketball

Indiquer sur le fichier Excel les coordonnées de la personne de contact auprès de Swiss Basketball pour le cadre annoncé.

Art. 7 Engagement et collaboration du club

- Le club/AR qui obtient le label CPE s'engage à libérer ses joueurs pour toutes les activités des équipes nationales et de formation en fonction des activités prévues (stage, tournoi, cours entraîneurs etc.). Le club donne la priorité aux activités des équipes nationales et encourage ses joueurs à y participer.
- Les entraîneurs des cadres s'engagent à suivre les différentes cliniques « relève » (Team technique) organisés par Swiss Basketball.
- Le club s'engage à collaborer avec Swiss Basketball et ses organes.
- Le président du club concerné confirme que toutes les données fournies sont exactes.

Art. 8 Directives et évaluation

- Le CPE accepte et s'engage respecter les « directives des CPE » en annexe à ce document, notamment au niveau des lignes directrices pour chaque catégorie de jeu.
- Le CPE accepte l'évaluation technique faite par le responsable Swiss Basketball et s'engage suivre les recommandations données.

Art. 9 Championnat national U17

- Le CPE s'engage participer chaque saison au championnat nationale U17.
- La participation au championnat nationale U17 est une condition primordiale.
- La non-participation au championnat national comporte automatiquement la perte du label CPE.

Lieu et date

Lieu et date

Signature du Président du CPE, AR / Club

Signature Swiss Basketball